



BAREME DES HONORAIRES D'AGENCE

A compter du 12 Avril 2017

LOCATIONS HABITATIONS

16 % * DU LOYER ANNUEL Charges comprises

* Pourcentage partagé par moitié entre le propriétaire et le locataire

GESTION LOCATIVE

7,22 % TTC du montant du loyer et des charges.

Possibilité de souscrire une assurance loyers impayés.

Les honoraires de location et gestion locative sont déductibles des revenus fonciers pour leur montant réel.

NEGOCIATION

VENTES MAISONS - APPARTEMENTS - TERRAINS

Jusqu'à 100.000 €	8 % - minimum de 5.000 €
De 100.001 € à 150.000 €	7 %
De 150.001 € à 200.000 €	6,5 %
De 200.001 € à 250.000 €	6 %
De 250.001 € à 300.000 €	5,5 %
De 300.001 € à 350.000 €	5 %
Au-delà de 350.001 €	4,5 %

VENTES IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Jusqu'à 200.000 €	8 %
Au-delà de 200.001 €	7 %

LOCATIONS IMMOBILIERES ENTREPRISE

Honoraires 20 % HT du loyer annuel HT

Pour les opérations de promotion immobilière, il est fait application du barème vente maison - appartement - terrain, exprimé HT, TVA en vigueur.